



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_1-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_7_1**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Création de l'emploi de
chargé de mission de pôle
Habitat, transition énergétique,
développement économique,
mobilité agriculture et forêt**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIER Claudine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du personnel, expose à l'assemblée : Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le présent recrutement vise à renforcer ce pôle. Celui-ci sera composé de 2 agents, œuvrant autour de sujets transversaux au sein de la collectivité et notamment les compétences statutaires suivantes : aménagement de l'espace, développement économique, communications électroniques (fibre), mobilités, réalisation de voies douces, politiques de développement d'énergies renouvelables, agriculture, forêt, ...

Il est donc proposé à l'assemblée de créer un poste venant assurer l'élaboration des politiques et le pilotage opérationnel de ces compétences, projets, programmes et actions, en lien avec les élus.

La durée hebdomadaire du poste est de 35 heures, en emploi statutaire ou à défaut contractuel d'un an, à un grade catégorie de A.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

DECIDE :

- 1) De créer le poste défini précédemment,
- 2) De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,
- 3) Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,
- 4) D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionel ROBERT

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_1-DE



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le